

REGLEMENT DE « AUJOURD'HUI SUPPORTEZ, DEMAIN CELEBREZ »

Dans le cadre de la Journée Olympique du 23 juin, date d'anniversaire du Comité International Olympique, le CDOS 94 propose de la fêter par un nouveau défi. C'est pourquoi nous vous proposons l'action "Aujourd'hui supportez, demain Célébrez" !

ARTICLE 1 | CONCEPT.

L'opération « Aujourd'hui Supportez, Demain Célébrez » est une action organisée par le CDOS 94 dans le cadre de la Journée Olympique.

Le concours aura lieu sur 5 jours et proposera aux participants de réaliser un encouragement original pour l'équipe de France Olympique et Paralympique qui se rendra à Tokyo.

ARTICLE 2 | LIEU ET DATES.

L'évènement se déroule de manière digitale du mercredi 23 juin 2021 au dimanche 27 juin 2021.

ARTICLE 3 | INSCRIPTIONS.

Le défi « Aujourd'hui Supportez, Demain Célébrez » du CDOS 94 est ouvert à tous. Les inscriptions se font via un formulaire d'inscription en ligne disponible sur la page Actualité du site internet du CDOS 94 : <http://www.cdos94/org>

L'inscription et la participation à ce défi est **gratuite pour tous les participants et il n'y a pas de limite d'âge pour s'inscrire.** L'inscription est individuelle. Lorsque son inscription est finalisée, le participant recevra un email confirmant son inscription. Le participant choisira la façon dont il veut être tenu informé par mail ou par sms lors de son inscription. L'organisateur s'engage à respecter les normes RGPD en vigueur et ne conserver les données personnelles des participants inscrites sur le formulaire en ligne uniquement pour la tenue de cet évènement et le déroulé du défi.

ARTICLE 4 | REALISATION DU DEFI

La réalisation du défi doit être faite sous 5 jours à partir du lancement de celui-ci. Pour envoyer leurs encouragements les plus originaux, les concurrents au défi auront le choix entre les 5 formats suivants :

- Photo/Image
- Vidéo
- Performance sportive
- Dessin
- Poème

Le défi peut être réalisé depuis son domicile ou à l'extérieur.

Un jury du CDOS évaluera l'originalité de l'encouragement et des points bonus seront attribués avec la participation au défi des 2024m du CNOSF.

ARTICLE 5 | ASSURANCE.

Le participant inscrit au défi du CDOS 94 participe à ses propres risques sous son entière responsabilité.

Dans le même temps, et compte tenu de la situation sanitaire actuelle, le participant s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires gouvernementales mises en place le jour du début du Challenge et jusqu'à la fin du Challenge.

Ni le CDOS 94 ne peut être tenu pour responsable pour quelques événements ou réclamations liés à la tenue de l'évènement (blessure, décès, dommages matériels/immatériels).

ARTICLE 6 | SECURITE

Les participants pourront réaliser leur défi en intérieur ou en extérieur. Il leur appartient de veiller à leur propre sécurité. Il leur appartiendra de respecter le code de la route pour se déplacer si la voiture devait être utilisée pour la réalisation du défi des 2024m.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance provoquée par un mauvais état de santé, de perte ou de vol de matériel. En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

ARTICLE 7 | ENGAGEMENT.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif.

ARTICLE 8 | DEVELOPPEMENT DURABLE.

Respectueuse de son environnement, le CDOS 94 et le Conseil Départemental du Val-de- Marne s'engagent en faveur du développement durable au travers de ses organisations. Ainsi, chaque participant s'engage à ne pas jeter ses déchets et à respecter l'environnement dans lequel il évolue durant toute la durée du concours.

ARTICLE 9 | DROIT A L'IMAGE.

Par sa participation au défi « Aujourd'hui Supportez, Demain Célébrez » du CDOS 94, chaque concurrent autorise expressément l'organisation ainsi que les ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire en totalité ou partie, à exploiter, son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des épreuves de cet événement en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions.

Le CDOS 94 demandera une confirmation personnelle à chaque participant avant la diffusion d'images et/ou vidéos sur les réseaux sociaux et le site internet.

ARTICLE 10 | CLASSEMENT & RECOMPENSES.

Les concurrents seront jugés sur l'originalité de leurs encouragements et l'originalité du format qu'ils auront choisi.

A l'issue des épreuves, **un jury déterminera quels encouragements sont les plus originaux.**

Chaque juré sélectionnera ses trois encouragements les plus originaux, il établira ensuite son classement :

- **5 points pour le premier**
- **3 points pour le deuxième**
- **1 point pour le troisième**

Un point de bonus sera accordé à chaque concurrent qui aura participé au défi des 2024m.

Les trois premiers du classement se verront attribués des lots :

- Casque audio pour le premier
- Montre connectée pour le deuxième
- Carte Cadeau pour le troisième

ARTICLE 11 | ENGAGEMENT.

Le participant accepte sans réserve ledit règlement et s'engage à respecter toutes les consignes en vigueur durant toute la durée de l'évènement.

ARTICLE 12 | MODIFICATION DU REGLEMENT

Le CDOS 94 se réserve le droit de modifier les défis ainsi que le présent règlement sans préavis.

Cependant, le CDOS 94 s'engage à informer les participants inscrits des éventuelles modifications ou compléments de règlement avant le début du défi.

Les éventuelles modifications seront annoncées sur le site internet <http://www.cdos94.org>

Pour tout renseignement, merci de contacter Pierre Loevenbruck au 06 67 88 04 16 ou par mail à l'adresse challenge@cdos94.org

